



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
MERCREDI 10 AVRIL 2013
de 8H30 à 12 heures
ESPACE CULTUREL Albert CAMUS
83160LA VALETTE DU VAR.

Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Var -ADPEP83

Impasse Lavoisier 83160 La Valette du Var

☎ 04 94 57 08 09 • 📠 04 94 57 08 13

courriel : pep83@wanadoo.fr • www.pep83.org

Présents

M. QUINCHON, M.ANDRAU, Mme. BOTTEX, M. CONSTANS, Mme. FROGER, Mme. GALLI, M. GALLI, M. LEFEUVRE, Mme. LIBENZI, M. MERLAN, Mme. MERLAN, M.AMIGONI, M. ASTOIN, Mme. ASTOIN, Mme. DUMAS DARRAS, M.GOMEZ, M.GOUDIGUEN, Mme. LÉPINE, M. MENNEGAND, Mme. MENNEGAND, Mme. MARTEL, M.MONTANIE, Mme. MORRONI, M. VERLUCCO, M. ROIG.

Directeurs et responsables

Manuel DUREAULT (directeur du S3AS et du SSEFS), Mme. Nathalie PETRI (directrice du CMPPP et du SESSAD), M. Laurent ESCOFFIER (directeur de Chantemerle), Mme. Christine PERENON (responsable du pôle ressources du siège), Mme. Valérie TESTAGROSSA (responsable du SAPAD).

Invités

M. LETHURGEZ Vice-président des PEP 06 et président de l'union régionale des PEP, M.DANDRÉIS directeur général des PEP 06, Mme. MAILLARD (Commissaire aux comptes),

Administrateurs excusés

M. GOUDIGUEN, M. MONTANIE, Mme. MORRONI, M. le DASEN du Var, président d'honneur.

Invités excusés

Mme. Le Sénateur-Maire de la Valette représentée par M. Jacques COUTURE premier adjoint, M. le Sénateur-Maire de TOULON, M. Philippe VITTEL Député, Mme. Le Maire du MUY, Messieurs les maires de Claviers et de Tavernes, Mme. Les IEN de Sanary, de Hyères, maternelle du Var, M. l'IEN de Brignoles, M. le Principal du Collège H.Wallon, Mme. La directrice et M. le Directeur des Ecoles J. Moulin et Jean Jaurès de St-Maximin, Mme. La Directrice de l'école maternelle Jean Jaurès de Brignoles, M. JAVELAUD (cabinet comptable SOCIC).



Monsieur le président ouvre la séance à 8h45 en remerciant la commune de la Valette pour avoir mis l'espace culturel Albert Camus à disposition pour la tenue de la présente assemblée générale.

I) Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2012 :

Il convient de rajouter la désignation de Mme. MAILLARD Cabinet C.P.E.C.F. 42, Rue Montgrand, Marseille, en tant que commissaire aux comptes pour une durée de six ans à partir de l'année budgétaire 2012 et avec comme suppléant la SAS AFIREC consultants 1à 9 Impasse des Gymnastes, Rue Montaigne, Marseille.

En dehors de cet ajout, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.



II) Rapports moral et d'activité

A) Rapport moral du président

Qui sommes-nous ?

- Les PEP 83 appartiennent à une fédération riche de 2000 administrateurs militant dans 122 associations pour un budget total de 730 millions d'euros et 20 000 salariés.
- Les PEP 83 évoluent dans un environnement régional d'environ 32 millions d'euros qui représente près de 4,5% de la masse budgétaire nationale.

Que faisons-nous ?

- Au niveau national, nous aidons grâce à nos services solidarité 5169 jeunes.
- Ce sont 600 établissements sociaux et médico-sociaux qui ont accueilli, scolarisé, accompagné 74 387 enfants. Ce sont 648 enfants qui ont été suivis par des AVSi et 6107 élèves par le Service d'Aide Pédagogique à domicile (SAPAD).
- Ce sont 2000 jeunes en situation de handicap qui ont fréquenté des centres de vacances PEP.
- C'est encore 132 000 enfants qui ont fréquenté nos 110 centres de vacances PEP et 232 834 journées d'accueil qui ont été réalisées dans 192 ALSH et 20 structures de la petite enfance.
- Enfin, dans le cadre d'activités de politiques éducatives de proximité (réussite éducative, ateliers relais, parentalité, aide personnelle, etc.), ce sont près de 390 000 enfants qui en ont bénéficié.

Nous pouvons donc être fiers d'appartenir à ce mouvement qui porte haut et fort les valeurs de solidarité, de citoyenneté, d'égalité et de laïcité.

Qui sommes-nous et que faisons-nous aux PEP 83 ?

- Plus d'une vingtaine d'administrateurs travaille au sein de commissions et participe aux réunions statutaires,
- Plus de 1000 jeunes varois bénéficient chaque année de notre action dans des domaines aussi variés que la solidarité, le domaine social et médico-social, les classes de découvertes ou nos séjours loisirs.
- Pour cela les moyens mobilisés sont les suivants : environ 85 ETP pour plus de 120 salariés et une masse budgétaire moyenne de plus de 5 millions d'euros.

Nous prenons donc toute notre place dans le réseau avec la volonté de mettre en œuvre le projet de notre mouvement.

Nous pouvons être fiers du travail accompli, même si bien des fois nous identifions de nombreux besoins et attentes auxquels nous ne pouvons répondre de manière satisfaisante.

L'année écoulée a été marquée par deux événements majeurs qui découlent de la tenue de l'assemblée générale de la fédération en 2012 à METZ.

- Premièrement, l'adoption du quatrième projet de la Fédération 2012-2017 qui pour chaque association représente une direction, un but à atteindre et une perspective féconde d'objectifs nouveaux et de mises en œuvre d'actions diversifiés et innovantes.

Son titre « *agir pour une émancipation permettant l'accès de toutes et de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyen* » nous mobilise pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, la santé, la vie sociale, le travail, les loisirs.

Notre association départementale se doit d'inscrire son action dans ce cadre général porteur de dynamisme et de cohérence, de continuité et de changements.

- Deuxièmement, ce quatrième projet s'accompagne aussi d'évolutions statutaires consécutives à l'adoption des statuts rénovés de la Fédération.

Ce diptyque a demandé un travail intense de la part de son conseil d'administration dont l'objectif majeur peut-être résumé par deux termes : développement et ouverture pour notre mouvement, sur les plans national et local.

Nous savons tous combien dans ces temps de rigueur et de raréfaction des projets des maîtres d'ouvrage, que sont principalement les collectivités publiques, le développement est difficile, délicat, qu'en plus d'être portions congrues, ils mettent souvent en concurrence les associations, tout autant qu'ils laissent émerger des entreprises privées à but lucratif.

Ouverture à d'autres associations, d'autres partenaires, par un travail de proximité en réseau autour du projet de la personne handicapée, mise en œuvre concrète de la notion de transversalité de nos programmes pour mieux correspondre au besoin de l'utilisateur demeurent des objectifs à moyen et long termes susceptibles de rénover nos pratiques, d'entrer dans le champ de l'innovation, d'acquérir et de maîtriser des compétences supplémentaires pour diversifier et rendre encore plus efficaces nos actions. Ouverture encore dans notre participation à des groupements de réflexion et d'échanges comme le comité d'entente ou le CAPE.

En 2012, le contexte politique a été modifié par les élections présidentielle et législative. Pour ce qui nous concerne plus directement, le nouveau gouvernement s'est engagé dans la refondation de l'école de la République avec la perspective d'une loi de programmation définitivement votée à l'été 2013.

Notre fédération a été partie prenante dans la réflexion engagée sur deux points en défendant :

1. la nécessité d'introduire dans la loi le concept d'inclusion,
 2. la chance que représentait pour tout territoire de la république l'élaboration du projet éducatif territorial (PEDT).
- Concernant le premier point, il apparaît que l'école inclusive est un défi à relever pour encore mieux adapter l'École à la diversité des enfants et à leurs besoins éducatifs particuliers. C'est encore un levier pour modifier et enrichir les pratiques professionnelles des enseignants.

Grâce à nos services, couvrant pour les troubles sensoriels quasiment tout le département et à ceux pour les troubles cognitifs et psychiques intervenant quasiment sur les 2/3 de sa partie EST,

nous avons les outils d'accompagnement des équipes éducatives pour l'évolution de notre système éducatif.

- Concernant le second point, en dehors des conseils, de l'expertise que nous serions amenés à proposer, nous pourrions peut-être mieux inscrire notre centre de Chantemerle dans le paysage varois.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que nous disposons dans le cadre du réseau PEP de compétences affirmées et nombreuses afin de répondre à des appels à projets, dans le domaine des politiques éducatives de proximité, si nécessaire.

Notre association a relayé les prises de position de la Fédération inscrivant ainsi de facto ces deux thématiques dans notre projet départemental.

De manière synthétique, une partie des propos que je viens de tenir se résume à cette question : *comment réaliser notre projet de transformation sociale dans le paysage, politique et économique, social et réglementaire actuel dont les maîtres mots sont concurrence et marché ?*

- C'est bien sûr d'abord nos valeurs et nos principes qui sont un des éléments de réponse à cette question. C'est ensuite notre ancrage dans l'école de la République comme lieu d'éducation et de citoyenneté qui doit nous guider.
- C'est encore le contenu de nos axes programmatiques recherchant pour le secteur médico-social l'émancipation de la personne handicapée et l'élaboration de réponses adaptées aux besoins sur l'ensemble des temps de vie qui demeurent notre vade-mecum.

Pour les politiques éducatives de proximité, un travail avec l'utilisateur dans une perspective de construction partagée des projets, la promotion de la spécificité des PEP dans le domaine de la petite enfance devraient nous permettre progressivement d'investir ces champs, absents actuellement de nos activités.

C'est très certainement en diversifiant l'offre et les publics, en innovant que nous réussirons à nous maintenir dans la partie relative à l'organisation de séjours classes de découverte, vacances ou loisirs.

L'enjeu majeur comme l'indique le projet de la Fédération est de mettre en œuvre l'ensemble de ces axes dans un souci de transversalité et de participation de l'utilisateur. Là encore nous avons une spécificité qui est un atout.

C'est enfin, ce qui est au cœur de notre action, la solidarité en se donnant les moyens d'une politique plus agressive d'adhésions.

Je terminerai ce rapport moral par des remerciements sur la qualité du travail réalisé par tous, sans exception.

- D'abord, les administrateurs pour le travail accompli, intense et continu, en commissions et dans nos organes statutaires. Comme chaque année, 2012 nous avons permis de progresser dans l'organisation et le fonctionnement associatifs.

Dire aussi combien le conseil d'administration est attentif à l'activité de nos salariés qui quotidiennement agissent pour réaliser les projets de l'utilisateur dans le cadre de nos valeurs. Une illustration de cette attention a été pour cette année 2012 la fin de nos projets immobiliers qui, en dehors du respect que l'on doit aux usagers,

avaient pour finalité d'offrir des conditions de travail à la hauteur de leur engagement professionnel.

C'est ainsi que nos services médico-sociaux ainsi que notre siège disposent maintenant de plus de 1600 m2 de locaux fonctionnels pour un investissement avoisinant les 3,5 millions d'euros.

Bien sûr, j'espère personnellement que nous ferons de même pour Chantemerle. Je m'y attelle avec le conseil d'administration.

- Remercier chaleureusement nos cadres associatifs qui mettent toute leur force et leurs compétences au service de nos actions.
- Enfin terminer par quelques propos plus personnalisés :
 - En soulignant l'activité de M. Noël DUBAU notre webmaster et réalisateur de documents utiles à notre association par une mise en page soignée et un graphisme attractif,
 - En souhaitant une longue et heureuse retraite à Henri ROIG qui au cours de ces quatre dernières années a mis totalement à la disposition de l'association ses compétences et ses connaissances avec la profonde humanité qui le caractérise notamment en direction des personnes handicapées, par son témoignage en toutes occasions du profond respect qu'il leur porte,
 - En témoignant ma reconnaissance à Jacques MERLAN qui par sa présence attentive et bienveillante a facilité le déroulement de mon mandat.

 - L'année écoulée a aussi été cruelle. Un ami cher, Jean-Paul HERNANDEZ, nous a quittés après un long combat contre la maladie. Son investissement et son implication nous manquent. Nous avons perdu un militant généreux, discret, au service de son prochain toujours prêt à rendre service aux autres sans rien attendre que le bonheur d'avoir contribué à leur émancipation.



B) Rapport d'activités du secrétaire général :

a) La vie démocratique de l'association :

| | Nombre de réunions | Valorisation administrateurs x nombre d'heures |
|---------------------------|--------------------|--|
| CA | 7 | 338 |
| bureau | 4 | 88 |
| UR CA et bureau | 8 | 96 |
| UR Commissions (pôle DEL) | 4 | 12 |
| Commission SMS | 3 | 36 |
| Commission Travaux | 10 | 100 |
| Commission Patrimoine | 5 | 60 |
| Commission Communication | 6 | 90 |
| Commission Finances | 8 | 96 |

| | | |
|-------------------------------|----|------|
| Commission Solidarité | 20 | 400 |
| Commission Projet et statut | 4 | 48 |
| Commission Chantemerle et DEL | 3 | 27 |
| TOTAL | 82 | 1391 |

Ce sont donc 1391 heures qui ont été réalisées par l'ensemble des administrateurs du CA

Cette estimation ne tient pas compte de tout le travail d'administration et de gestion au quotidien réalisé par les administrateurs.

b) le travail des commissions :

1°) Secteur médico-social : Présidente Mme. Claudine MORRONI, membre du bureau jusqu'au 10 janvier 2013

Thèmes abordés:

- Les projets d'extension des établissements,
- L'entretien annuel professionnel d'évaluation des personnels salariés,
- Les documents internes concernant les AVS-i salariés de l'association.

Chaque thème abordé a fait l'objet de production de documents validés par le CA et opérationnels dans les services

Objectifs 2013:

- Travail à faire pour le renouvellement du CPOM et dans le cadre d'une réponse à appel à projet (SAMSAH),
- Constitution de pôles de compétences avec la collaboration des PEP06,
- Réflexion autour de la mise en place d'un dispositif pour les AVS-i dans l'attente de décisions nationales susceptible de créer un statut pour un véritable métier,
- Projet d'antenne du CMPP à Brignoles avec un bâtiment commun PEP83, APAJH, UGECAM.

2°) Travaux : Président M Jean-Claude LEFEUVRE, membre du bureau

Les points marquants du travail effectué par la commission travaux :

- Recherche de procédures pour mieux définir les programmes d'aménagements de locaux (bureaux du siège), mise aux normes et aménagements de locaux existants (Chantemerle), création de nouveaux locaux (projet Brignoles).
- Suivi et accompagnement de chantier (bureaux du siège).
- Mise aux normes et aux règles de sécurité pour une exploitation sereine (Chantemerle).
- Mise en projet de cahiers d'entretien pour tous nos ensembles immobiliers.
- Prospective (projet la Valette).
- Recherche de foncier et d'aménagement (Chantemerle).

Objectifs 2013:

- Possibilité d'ouvrir une partie du projet de Brignoles en se regroupant avec d'autres associations.

- Montage d'un dossier avec OBJECTIF 54 pour l'isolation thermique de CHANTEMERLE.

3°) Patrimoine : président M. Daniel MENNEGAND, membre du bureau

Son travail en étroite collaboration avec la commission travaux a porté essentiellement sur la réalisation des ventes de Chantemerle (B3 et terrain d'angle) et dans les études relatives à la demande de permis d'aménager (au-dessus du B3).

En ce qui concerne le bâtiment de la Valette, il est à noter sa participation lors de la réception des travaux et dans les rencontres avec le promoteur pour la partie dont il est prévu la cession.

Les perspectives 2013 consisteront dans la poursuite des inventaires dans les établissements et services ainsi qu'au siège.

Pour gagner en efficacité et en gestion du temps, il paraîtrait nécessaire de réunir à nouveau la commission travaux et patrimoine.

Objectifs 2013:

- Inventaire et classement des documents relatifs au patrimoine et aux travaux.

4°) Communication : président M. Pierre CONSTANS, membre du bureau

La Commission a travaillé sur :

- La réalisation du Dossier de presse adressé par internet à toutes les communes du département et à tous les élus concernés, parlementaires compris.
- L'élaboration du Livret d'Accueil du Salarié de l'Association.
- La diffusion du dossier de la Fédération sur les rythmes scolaires.
- La participation au Forum du Handicap à Saint-Raphaël.
- La Campagne d'adhésion 2013.
- Le Projet Fédéral.

D'autres projets en cours de la Commission s'inscrivent dans la continuité des choix émis au cours de l'année précédente et seront développés lors des prochaines réunions.

Notre Commission se trouve progressivement confrontée à une exigence de compétence et de moyens qui met en évidence notre limite individuelle et collective par manque de connaissances et absence de qualification.

Si d'aucuns s'interrogent sur la méconnaissance du mouvement des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP) et de notre AD PEP83 dans le milieu scolaire varois, une association créée en 1924 et les PEP en 1915, quelles sont alors nos possibilités et nos réelles capacités pour mettre ou remettre à sa place concrètement notre mouvement associatif, réputé complémentaire et indissociable de l'Ecole, dans le monde enseignant et scolaire actuel ?

Enjeu de taille pour bâtir l'avenir et tenter de promouvoir et défendre les valeurs fondamentales des PEP auprès de la Communauté scolaire dans notre société fragilisée par la montée d'un « populisme » démagogique malsain et ravageur pour nos actions éducatives et sociales.

Nous avons du travail pour tenter de rester debout et de relever le défi.

Objectifs 2013:

- Rénovation du site des PEP83 et possibilité de communication directe,
- Utilisation d'un diaporama à diffuser lors des diverses manifestations,
- Mise en place de grand rassemblement pour se faire connaître,
- Signalisation dans l'ensemble de nos établissements
- Préparation de l'assemblée générale 2014 en s'attachant à y inviter la presse.

5°) Finances : président M. Gilbert ASTOIN, membre du bureau

La commission des finances s'est réunie régulièrement durant l'année 2012. Ses travaux ont porté en particulier sur le renforcement du contrôle interne en proposant :

- L'unification de la présentation des budgets des divers établissements,
- La mise en place d'une procédure d'appel d'offre pour le fonctionnement et l'investissement,
- La mise en place d'une procédure de délégations de dépenses,
- Révision des clefs de répartition.

Objectifs 2013:

- Meilleure appréhension du patrimoine

6°) Solidarité : président M. Macxime GALLI, membre du bureau

La commission solidarité a attribué :

- Pour les classes de découverte et séjours vacances, **9 031, 00 € pour des séjours classes de découverte** dans les centres de l'Odél Var et de Chantemerle à Seyne les Alpes appartenant aux PEP 83 soit 139 enfants (38 pour Chantemerle, 131 pour l'ODEL) Cette année encore 39 enfants de Brignoles ont pu bénéficier du Séjour « Pied à l'étrier » à Chantemerle en partenariat avec l'éducation nationale et la Mairie.
- Pour les bourses demi-pension primaires et maternelles, **4 865,67€ (soit 166 jeunes)**
- Pour les Secours d'urgence et secours décès, **1 485,00€** pour 7 situations.
- La Solidarité Var 2010, continue de s'occuper d'une orpheline pour la demi-pension et par des chèques pour diverses occasions au cours de l'année : rentrée scolaire – Noël, choses qui avait été prévues dans notre engagement ; et ce jusqu'à sa majorité. En 2012, le montant total des sommes versées au titre de la solidarité s'élève à : **15 381,67 € pour 313 jeunes.**

Les cotisations des élèves et des adultes et les dons, se sont élevés à **17 390, 35 €.**

Nous avons constaté que le nombre de demandes augmente d'année en année et que bon nombre d'écoles et de maîtres n'adhèrent pas à l'association.

Des dossiers de plus en plus mal renseignés retardent le travail de la commission et ralentissent les délais d'attribution.

Objectifs 2013 :

- Développement des adhésions
- Création d'outils plus précis pour suivre les adhésions et les cotisations
- Démarche auprès des communes

7°) *Projet et statut : président M. Jacques MERLAN, membre du bureau*

A la suite de l'adoption du projet fédéral, un travail a été entrepris pour le décliner au niveau départemental.

Dans le cadre de l'élaboration de l'avenant N°2 à l'accord de coopération avec les PEP06, la commission projet s'est réunie à deux reprises pour l'analyser et l'améliorer afin de présenter une version au vote du CA.

Par ailleurs, un travail important sur la refonte des statuts et du règlement intérieur de l'association a été entrepris en ce début d'année. Ce travail n'a pas fait l'objet de réunions spécifiques mais a nécessité des échanges nombreux par mail entre les membres de la commission projet pour aboutir aux textes soumis à l'étude de l'assemblée générale ordinaire".

Objectif 2013:

- Formalisation du projet départemental

8°) *DEL : président M. Jean-Pierre ANDRAU, membre du bureau*

Les activités des militants de la commission DEL ont été axées sur le fonctionnement du POLE DEL PACA : après de multiples réunions tant régionales que nationales, nous avons dû constater que nous ne pouvions poursuivre la politique de recherche de « clients » pour nos séjours.

Le rapport coût de la recherche sur résultats immédiats, l'absence de financements suffisants pour permettre d'arriver à équilibrer les frais de salaires du chargé de développement avec les gains attendus nous ont conduit à mettre fin à son activité le 1^{er} septembre 2012. Il a heureusement trouvé un emploi comme directeur DEL dans l'URPEP voisine de Languedoc Roussillon. Nos essais pour poursuivre une mutualisation commerciale avec l'URPEP LR n'ont pas abouti. Nous avons maintenu pour l'année 2013 et l'année 2014 un quart de poste permanent DEL régional, chargé d'assurer la rédaction des catalogues séjours d'été et de classes de découvertes et la réponse aux appels d'offre sur la seule région PACA

Objectifs 2013:

- Projet éducatif territorial à développer,
- Construire des compétences, savoir répondre aux appels à projet
- Investir le champ de la petite enfance.

9°) *URPEP*

Elle poursuit son travail de coordination et d'échanges entre les différentes AD de la région.

Principalement à son actif:

- la définition d'orientations de travail,
- actions au niveau de la région (URIOPS, ARS),
- l'élaboration du projet régional SAPAD,

- la répartition de la CPO (financements provenant de l'éducation nationale).

c) les activités du siège

1°) Le SAPAD : responsable Mme. Gisèle ARNAUD puis Mme. Valérie TESTAGROSSA

Le SAPAD est installé dans les locaux du siège administratif des PEP 83 depuis septembre 2012, ce qui favorise l'optimisation des moyens. Un changement de coordonnatrice est intervenu en septembre mais la mission du service reste inchangée : organiser l'accompagnement pédagogique, au domicile ou au sein d'établissements médicaux, des enfants atteints dans leur santé, en accord avec le droit à l'éducation.

Pour fonctionner, le SAPAD a disposé :

- d'un quota d'heures d'enseignement mis à disposition par l'Education Nationale de 800 HSE pour le 1^{er} degré du public, 1870 pour le second et 231 pour le privé (au titre de l'année scolaire 2011/2012).
- du soutien financier et matériel des PEP 83. La fédération générale des PEP a octroyé une subvention de 7000 €. La CPAM n'a pas octroyé de subvention pour 2012.

Sur les 220 demandes d'intervention du SAPAD formulées, 177 ont obtenu une réponse positive, soit 80%. Le travail en lien avec les médecins de l'Education Nationale et les établissements scolaires est indispensable pour répondre au plus près et au plus vite.

Un accord a été passé avec certaines assurances (MAIF, MAE, Fila MAIF Assistance). Le nombre de « dossiers-assurances » reste constant. Ils représentent 15% des heures totales dispensées.

Les frais de déplacements des intervenants sont pris en charge par les PEP 83. Ils s'élèvent à 8 580,49€.

Le SAPAD est un service qui a prouvé la nécessité de son existence. Il est à espérer que les moyens de fonctionner continueront à lui être attribués.

Objectifs 2013:

- Améliorer les outils de gestion du service,
- S'interroger sur les cas d'accompagnement de longue durée de type phobie scolaire (refus scolaires anxieux),
- Signaler à nouveau auprès de l'inspection académique l'intérêt de la prise en compte des violences psychologiques.

2°) La vie administrative du siège

Le déménagement du siège a permis d'opérer la mise à jour des archives, une nouvelle répartition des tâches et des emplois correspondants.

Durant l'année civile 2012, plusieurs engagements forts de l'association ont fait appel à la compétence et à la disponibilité du personnel du siège dans le cadre :

- De l'application de la convention de partenariat avec l'AD PEP 06 qui a généré de nouvelles démarches et pratiques organisationnelles

dans la perspective de la création d'une plate-forme commune de service comptable et juridique,

- *De l'accroissement de l'activité de soutien à la scolarité en direction des enfants handicapés* qui s'est traduit par l'embauche de 5 nouvelles AVS-I,
- *De la participation et l'assistance auprès des différentes commissions* issues du conseil d'Administration : par exemple, formation des administrateurs sur le dispositif médico-social,
- *Des missions de coordination et de contrôle* qui ont été assurées par le siège auprès des prestataires contractuels.
- *Du traitement et le suivi des documents* soumis à la consultation des représentants du personnel, et au contrôle des Organismes de Tutelle administrative et financière.
- *De l'intégration du SAPAD* dans les locaux du siège, a induit de nouvelles pratiques, au demeurant, facilitatrices et efficaces.
- *Il est à noter le départ du directeur du siège et la prise de fonction de la responsable du pôle « ressources humaines, comptabilité, finances.*

Objectifs 2013:

- Mettre en place l'accord de coopération avec les PEP 06.

c) Le centre de Chantemerle

Son bilan est présenté par le directeur Laurent Escoffier.

L'année 2012 a vu le nombre de journées passer le cap des 13000 journées.

La progression est constante depuis 2010 (12500 journées en 2010 12750 journées en 2011 et 13000 journées en 2012).

1) Accueil en 2012

Le nombre de classes « ODEL » reste faible en 2012. Nous avons accueilli 6 classes de neige et 4 classes cirque.

La DGAC reste, cette année encore notre premier « client » avec 4990 journées.

Le début d'année a été particulièrement difficile avec peu d'activité « neige », le premier séjour n'a eu lieu que le 23 janvier, par contre nous avons connu un bon remplissage au printemps, avec une activité « sans un jour de pause » du 7 Mai au 9 Juin !

Comme l'année précédente nous avons reçu 2 classes du Lycée Français de Port au prince (Haïti), pour un séjour Géologie.

Le séjour Pied à l'étrier n'a pas eu lieu comme prévu initialement en Août, il a été reporté aux vacances d'Automne avec une durée de 7 jours au lieu de 10.

Le chiffre d'affaire est en progression : de 588 500€ en 2011 il a atteint en 2012 665 500€ soit une augmentation de 77000€ (+11.57%)

Objectifs 2013 :

- Cette année 2013 verra certainement une stagnation du nombre de journées/vacances.

- Le nombre de classes de neige ODEL passe de 6 à 12.
- Un planning hiver mieux fourni un printemps surement moins bon qu'en 2012 !!!
- Le Conseil d'administration a décidé de travailler sur la situation de Chantemerle, d'étudier les investissements nécessaires avec leur financement (subventions, économie d'énergie, etc.). Travail sur la situation de Chantemerle. Le point sera fait en Septembre 2014 concernant la poursuite ou la fermeture de l'activité de Chantemerle.

d) Le domaine médico-social

1°) l'aspect quantitatif :

| | Effectif réel | Journées Réalisées | admissions | sorties | L.A. au 31/12/12 | |
|---------------|---------------|--------------------|------------|---------|----------------------------------|----|
| SAAAS (agrée) | 91 | 12003 | 21 | 19 | 14 | |
| SSEFS | 58 | 8479 | 5 | 6 | 8 | |
| SAFEP | 19 | 2827 | 4 | 4 | | |
| SESSAD | 63 | 7628 | 13 | 11 | 25 | |
| CMPP | 622 | 10200 | 246 | 205 | Diag (35 en premier rv) | 75 |
| Total | 853 | 41137 | 299 | 245 | 122 | |

2°) l'aspect qualitatif :

▪ S3AS Charles Loupot : directeur M. Manuel DUREAULT

Une année de transition avec le déroulement des travaux à La Valette. Des conditions de travail complexes avec deux déménagements entre septembre et décembre 2012.

On note aussi le départ d'un enseignant CAEGADV. Ce départ a remis en cause l'organisation pédagogique du service. Le non remplacement possible de ce professionnel a obligé les autres enseignants à prendre en charge les jeunes laissé sans accompagnement. Cette situation a créé une surcharge de travail assumé par l'ensemble des enseignants.

Une très forte demande continue à mettre en difficulté le service qui n'est pas en mesure d'assurer l'ensemble des accompagnements. 14 jeunes DV se retrouvent sans suivi alors qu'ils en ont besoin. Une réflexion est cours pour la création d'un regroupement pédagogique dans le collège PAUL CEZANNE de Brignoles pour 3 ou 4 jeunes brailistes.

Une démarche est en cours pour que le service d'adaptation obtienne l'agrément II au niveau du ministère permettant l'accès à l'ensemble des documents de la BNF.

L'informatisation du service est en marche. La mise en place des serveurs informatiques est en cours de réalisation.

▪ SSEFS /SAFEP : directeur M. Manuel DUREAULT

La concrétisation du déménagement a mis l'équipe dans une nouvelle dynamique.

Une demande toujours forte au niveau des tout petits maintient notre liste d'attente à un haut niveau.

L'absence d'une psychomotricienne depuis 5 mois altère l'image du service vis-à-vis de l'extérieur et des familles.

L'arrivée d'une orthophoniste à temps plein a permis d'étoffer de manière significative le plateau technique.

Une réflexion est en cours avec l'IENASH afin de modifier l'organisation de la Clis2 en proposant des moyens pédagogiques supplémentaires à l'école Debussy.

La réflexion sur la mise en place d'une formation CAPASH est toujours en cours. La formalisation de cette formation avec l'Education Nationale est en cours.

Objectifs 2013 pour les deux services :

- Nécessité de réfléchir à une réorganisation de l'environnement informatique des PEP 83,
- Développer des modalités de scolarisation, mieux adaptées aux besoins de certains jeunes handicapés sensoriels,
- Mise en place d'un travail de partenariat possible avec l'association Présence afin de présenter un dossier de création SAMSAH polyvalent commun dans lequel les PEP 83 assumeraient la gestion des places pour déficients visuels et déficients auditifs.

- **SESSAD madeleine Lemaire : Directrice Mme. Nathalie PETRI**
- Transformation de l'organigramme : 0.9 ETP d'orthophoniste ont été transformés en 0.15 ETP de neuropsychologue et 0.7 ETP de psychomotricien, réponse adaptée à la situation.
 - Recrutement : 0.1 ETP neuro pédiatre
- Sinistres :
- Barrière extérieure et escaliers endommagés en septembre (2500€ de frais). Incident électrique qui a endommagé les climatisations et divers appareils électriques en novembre pour un montant d'environ 16000€.
- Projet de service: la formation d'équipe sur le projet de service a réellement permis une réflexion commune sur le processus de personnalisation, de l'admission à l'orientation. Ce travail pose les fondements de l'évaluation interne prévue en 2014.
- Les suivis des jeunes :
- Le Sessad a maintenant 4 ans et de nombreux jeunes accompagnés depuis son ouverture sont sortis du service en 2012 (nouvelle orientation, sortie du champ du handicap).
- Une nouvelle procédure a été mise en place pour l'inscription sur la liste d'attente. Les parents et le jeune sont reçus systématiquement en amont par le médecin pédopsychiatre et par la directrice.
- Partenariat : un travail de partenariat avec les CAMSP s'est effectivement mis en place pour qu'il n'y ait pas de rupture dans les soins. 4 enfants de 6 ans devraient être admis au Sessad à la rentrée 2013.
- Formation : en plus de la formation d'équipe sur le projet de service et des analyses de pratiques, trois professionnels ont bénéficié d'une formation individuelle (en lien avec les axes de formations de

l'établissement déterminés en juin de chaque année). L'évaluation interne en bénéficiera.

Objectifs 2013 :

- La création d'un poste d'enseignant option D à la rentrée 2013 va générer une réflexion sur l'accompagnement des jeunes,
 - Les charges relatives à la structure demeurent très importantes au regard du budget global. Comment mieux les maîtriser
- **CMPP de Draguignan : directeur M. Manuel DUREAULT puis Mme. Nathalie PETRI**
- Départ à la retraite du médecin psychiatre au 31/12/2012.
 - Travaux d'aménagement de l'accueil pour mieux délimiter les espaces et la confidentialité.
 - Renouvellement du bail avec le Conseil Général. Des échanges sont en cours concernant l'estimation du loyer.
 - Les suivis des jeunes :
 - Les 2/3 des familles qui sont venues au CMPP l'ont fait sur les conseils de l'école. Cette proportion témoigne de la confiance accordée au Centre par les familles et les établissements scolaires. Un lien étroit uni le CMPP et l'Ecole.
 - Le nombre de jeunes qui ont un PPS a beaucoup augmenté depuis 2011. Le libre accès au CMPP et le déficit de dispositifs adaptés sur cette zone géographique expliquent en partie cette augmentation.
 - L'absentéisme des patients pendant les périodes de vacances scolaires demeure une problématique. L'association CMPP-Ecole, les situations familiales... expliquent cette baisse de fréquentation. Une réflexion sur les périodes d'ouverture de l'établissement est engagée.
 - La formation : trois salariés ont bénéficié d'une formation individuelle dont un dans le cadre du DIF. Des analyses de pratiques sont programmées sur 2013.
 - Evaluation externe: un calendrier a été établi sur 2013 et 2014 pour préparer l'évaluation externe de 2015 (révision des outils de la Loi 2002-02, du projet d'établissement,).

Objectifs 2013 :

- réflexion sur l'accompagnement à la suite de la création d'un poste
- option D,
- préparation de l'évaluation interne.

Vote sur le rapport moral et d'activités : *Le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.*

III) Rapport financier exercice 2012 par Georges AMIGONI, trésorier.

1. BILAN

| | N | N-1 | N-2 |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| ACTIF | 7 535 424 | 7 229 046 | 5 684 544 |
| PASSIF | 7 339 557 | 7 245 763 | 5 338 144 |
| Compte de bilan | 195 867 | -168 676 | 296 400 |

Le bilan de l'exercice est en légère augmentation du fait des travaux d'aménagement des locaux de La Valette et des ventes foncières de Chantemerle.

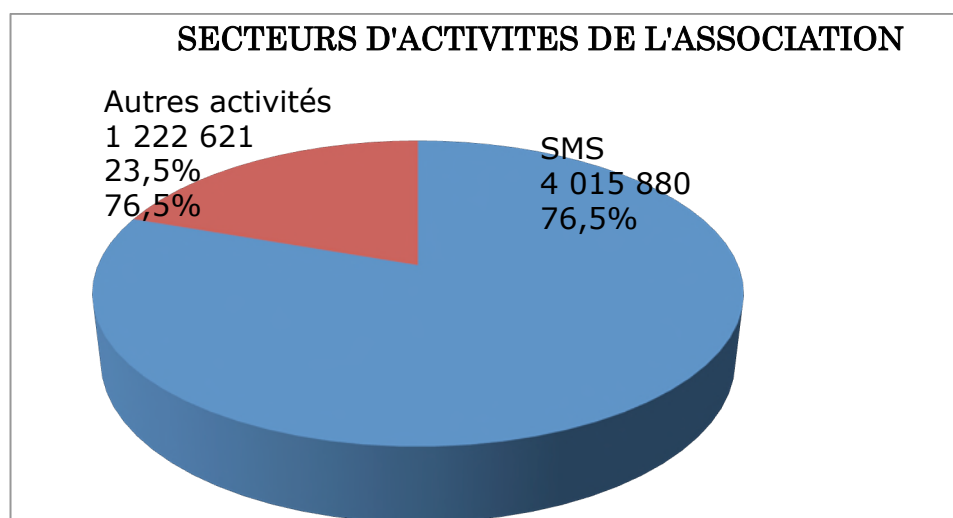
2. FONCTIONNEMENT (avant élimination des opérations réciproques)

| | CHARGES | | PRODUITS | | RESULTAT | |
|---------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|
| | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 |
| CMPP | 730 531 | 696 760 | 744 750 | 731 508 | 14 219 | 34 748 |
| SESSAD | 801 105 | 802 227 | 852 450 | 892 647 | 51 345 | 90 420 |
| SAAAS | 1 348 650 | 1 374 361 | 1 358 078 | 1 341 436 | 9 428 | -32 925 |
| SAFEP | 83 411 | 84 467 | 83 760 | 84 718 | 349 | 251 |
| SSFES | 1 026 575 | 1 020 409 | 976 842 | 971 514 | -49 733 | -48 895 |
| TOTAUX SMS | 3 990 272 | 3 978 224 | 4 015 880 | 4 021 823 | 25 608 | 43 599 |
| SIEGE | 309 830 | 570 107 | 333 795 | 577 645 | 23 965 | 7 538 |
| CHANTEMERLE | 726 822 | 740 922 | 888 826 | 673 068 | 162 004 | -67 854 |
| TOTAUX ASSOC | 1 036 652 | 1 311 029 | 1 222 621 | 1 250 713 | 185 969 | -60 316 |
| TOTAUX | 5 026 924 | 5 289 253 | 5 238 501 | 5 272 536 | 211 577 | -16 717 |

Le résultat consolidé de l'exercice est positif.

Le résultat de Chantemerle est à relativiser, il contient le produit des ventes foncières pour 162 000€

Le SSFS supporte cette année encore les charges de 2 sites (voir amortissements)



SMS

| | Base 2011 | MN | Base 01/01/12 | recoduct 0,6% | Executoire |
|---------------|------------------|---------------|------------------|---------------|------------------|
| CMPP | 718 007 | | 718 007 | 4 308 | 722 315 |
| SESSAD | 787 129 | 38 399 | 825 528 | 4 953 | 830 481 |
| SAAAS | 1 268 848 | 25 722 | 1 294 570 | 7 767 | 1 302 337 |
| SAFEP | 82 078 | | 82 078 | 492 | 82 570 |
| SSEFS | 937 795 | | 937 795 | 5 626 | 943 421 |
| TOTAUX | 3 793 857 | 64 121 | 3 857 978 | 23 146 | 3 881 124 |

Le taux de reconduction a été pour 2012 de 0,6%.

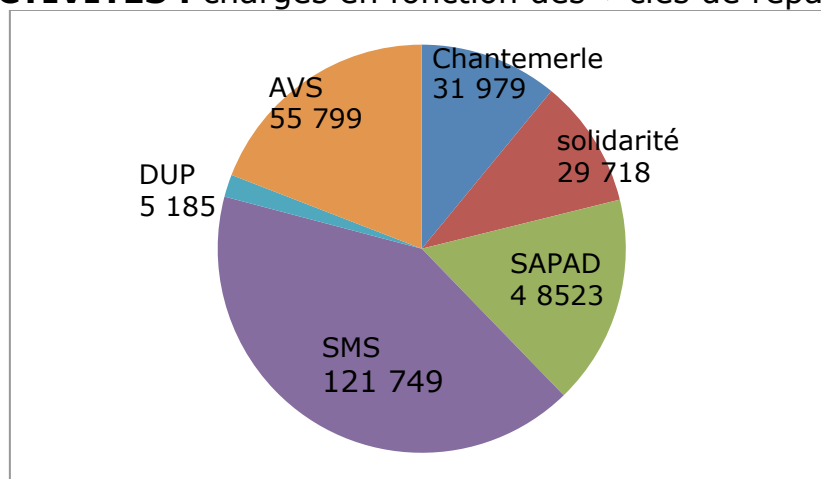
Notons que ce taux était en 2010 de 1,2%, en 2011 de 0,68%

L'indice Insee était pour 2010 1,8% pour 2011 2,5% et pour 2012 2%

D'où un différentiel entre l'augmentation des prix et l'augmentation du taux directeur 3,82%, ce qui représente environ 150 000 € sur le budget du SMS

Ce CPOM en vigueur de puis 2007 devait être renégocié en 2012, il le sera en 2013

AUTRES ACTIVITES : charges en fonction des « clés de répartition »



Utilisations des subventions en fonction des clés de répartition

| Subvention | Montant | Vie Assoc | Chantemerle | Solidarité | SAPAD | SMS | Totaux |
|--------------------|---------------|------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Département | 8 000 | 240 | 1 360 | 4 800 | 1 600 | | 8 000 |
| Communes | 14 334 | | | 7 167 | 7 167 | | 14 334 |
| CPO | 34 937 | | 15 722 | 5 240 | 3 494 | 10 481 | 34 937 |
| CPAM | 0 | | | | | | 0 |
| Col & lycées SAPAD | 1 988 | | | | 1 988 | | 1 988 |
| FGPEP SAPAD | 7 000 | | | | 7 000 | | 7 000 |
| Totaux | 66 259 | 240 | 17 082 | 17 207 | 21 249 | 10 481 | 66 259 |

SOLIDARITE :

Cotisations reçues: 17 415€

Bourses octroyées : 17 968€

Comme les années précédentes, nous avons consacré à l'octroi des diverses aides, la totalité des cotisations reçues, Conformément aux engagements pris lors de campagne d'adhésion au près des écoles et des adhérents individuels. Pour assurer le fonctionnement de cette action, on

utilise 60% de la subvention du CG, 50% des subventions communales, 100% des dons et 15% de la CPO.

SAPAD : 177 cas traités, dont 29 relevant d'une prise en charge par les assurances. Pour assurer ce service et payer les frais de déplacement des intervenants, l'association utilise 50% des subventions communales, 20% de la subvention départementale et 10% de la CPO.

Cette année, la subvention de la CPAM (12000€) ne nous a pas été accordée. Pour atténuer ce manque, une demande a été faite auprès de la FD qui nous a octroyé une aide de 7000€.

AVS

9 personnes ont totalisé 51 mois d'activité. Ce secteur est donc en forte augmentation cette année.

CHANTEMERLE

Avec 13 024 (soit +274) journées on retrouve à peu près l'équilibre pour cet exercice malgré une augmentation de 10 000€ de la dépense en fuel/gaz.

Des ventes foncières ont été réalisées : le B3 pour 120 000€ et un terrain pour 42 000€.

3. AMORTISSEMENTS ET INTERÊTS D'EMPRUNTS

Le SSFS, le SAAAS le SESSAD et le siège supportent les dotations aux amortissements et les intérêts d'emprunt générés par les acquisitions des locaux du MUY et de La VALETTE selon la répartition suivante :

Le MUY : SAAAS 40%, SESSAD : 60%

La VALETTE : SAAAS : 36%, SSEFS : 54%, SIEGE : 10%

SMS

| | SAAAS | SESSAD | SSEFS | CMPP | TOTAUX |
|------------------|----------------|---------------|---------------|--------------|----------------|
| MUY | | | | | |
| Amortissements | 36 126 | 54 189 | | | 90 315 |
| Intérêts emprunt | 16 532 | 20 229 | | | 36 761 |
| LA VALETTE | | | | | |
| Amortissements | 35 771 | | 53 657 | | 89 428 |
| Intérêts emprunt | 10 340 | | 15 511 | | 25 851 |
| Autres immo | 16 845 | 14 103 | 22 641 | 8 943 | 62 532 |
| TOTAUX | 115 614 | 88 521 | 91 809 | 8 943 | 304 887 |

SIEGE & CHANTEMERLE

| | SIEGE | CHANTEM | TOTAUX |
|------------------|---------------|---------------|---------------|
| MUY | | | |
| Amortissements | | | 0 |
| Intérêts emprunt | | | 0 |
| LA VALETTE | | | |
| Amortissements | 9 936 | | 9 936 |
| Intérêts emprunt | 2 827 | | 2 827 |
| Autres immo | 5 902 | 44 351 | 50 253 |
| TOTAUX | 18 665 | 44 351 | 63 016 |

AFFECTATION DES RESULTATS :

| Etablissement | Résultat | Affectations |
|--------------------|----------|-------------------------|
| CMPP | 14 218 | Report à nouveau |
| SESSAD | 35 634 | Réserve de compensation |
| SAAAS | 9 427 | Réserve de compensation |
| SSEFS | -49733 | Report à nouveau |
| SAFEP | 348 | Réserve de compensation |
| | | |
| SIEGE | 23 964 | Report à nouveau |
| CHANTEMERLE | 162 004 | Report à nouveau |

IV) Rapport du commissaire aux comptes puis de la commission de contrôle des comptes

A) rapport du commissaire aux comptes

- Travaux de Mme. le commissaire aux comptes avec rapports normés,
- Certification des comptes annuels jugés réguliers et sincères,
- Rapport spécial concernant les conventions réglementées : aucune
- Amélioration nécessaire des procédures comptables : Soutien pour la mise en place des procédures nécessaires par Mme. la Commissaire aux comptes

B) rapport de la commission de contrôle des comptes ;

Compte tenu de l'information tardive des comptes arrêtés, la commission de contrôle des comptes n'a pu se réunir.

Le Président propose de lui donner les moyens de se réunir et d'informer le prochain CA de ses conclusions.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour Information Services et établissements postes budgétaires non pourvus au 31/12/2012

| | ETP pourvus | ETP vacants | | Valorisation budgétaire | |
|-------------|-------------|----------------------------|----------------------|-------------------------|---|
| S3AS | 28,38 ETP | loco/ergo enseignant | 0,30 1,00 | 22700 | |
| SSEFS-SAFEP | 19,83 ETP | Enseignant LSF | 0,50 | 23000 | |
| SESSAD | 12,43 | Médecin ortho entretien | 0,27 0,50 0,32 | 30600 23200 9700 | Rémunération brute chargée + tickets resto + IK |
| CMPP | 14.51 | ortho | 0,21 | 8700 | Rémunération brute chargée + tickets resto |
| TOTAL | 75,15 | | 3,10 | 117900 | |

Vote sur le rapport financier et l'acceptation des résultats : adoption à l'unanimité des présents et des représentés.

V) Examen des modifications statutaires (statuts et règlement intérieur) à proposer au CA de la fédération générale des PEP

L'assemblée générale arrête les documents proposés (joints en annexe) et mandate le président pour qu'il soumette à la fédération le projet de statut.

Deux assemblées générales extraordinaires sont prévues pour approuver les nouveaux statuts et le règlement intérieur :

- -la première aura lieu le mercredi 29 mai à partir de 14h30 dans notre bâtiment du MUY,
- faute de quorum la seconde aura lieu dans notre bâtiment de la valette le vendredi 14 juin à partir de 17h30.

VI) Cotisations 2014

Elles demeurent inchangées par rapport à l'exercice 2013 :

- Adultes : 17 euros
- Élèves : 1 euro

Vote: adoption à l'unanimité des présents et des représentés.

VII) Election à la commission de contrôle des comptes (2 membres)

M.CALDANI

VIII) Election au Conseil d'Administration

Les nouvelles candidatures déposées sont celles de Mme. COUMOUL, Mme. LESIEUR, Mme. CARPENTIER, M. NAPOLITANO, M. ALTIERI, M.ROIG, M.FALICON, Mme. ALTIERI.

Sont renouvelés les membres sortants suivants : Mme. GALLI, Mme. MARTEL, M. MENNEGAND, Mme. MERLAN, M. MONTANIE.

Les candidats sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés ce qui porte le nombre d'administrateurs élus à 30.



IX) Questions diverses

Aucune

Il est à signaler que M. le vice-président des PEP 06, président de l'union régionale des PEP prend la parole ainsi que le Directeur général de l'association des PEP 06 afin de faire le point sur la convention et leurs avenants qui lient nos deux associations.

M. le président des PEP 83 les remercie pour leur présence et leur prise de parole. Leur contribution écrite respective sera annexée au présent procès-verbal.

M. le Président des PEP 83 lève la séance à 12 heures en remerciant l'ensemble des personnes pour leur présence et leur participation à cette assemblée générale.

X) ANNEXES

A) Discours de M Maurice LEHTURGEZ Vice-président des PEP 06 et Président de l'Union régionale des PEP.

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Pris dans la nasse juridique, économique et financière qui nous entraîne à la fois dans le trou noir de la concurrence et la restriction des crédits, et qui voit en conséquence un certain nombre d'associations disparaître, les PEP 06 et les PEP 83 ont reconnu nécessaire en février 2011, au retour d'un CA de l'URPEP de se réunir à Toulon pour y réfléchir et mettre en œuvre une politique visant à unir nos forces et à combler nos faiblesses.

Pour ce faire nous avons conscience de posséder une carte maîtresse dans ce jeu particulièrement difficile. En effet, nous sommes membres d'une même Fédération et animés des mêmes valeurs. Le territoire de la CPO est commun : à savoir l'académie de Nice et nos histoires et nos cultures ne sont pas très éloignées. Nous avons décidé d'abattre cette carte sur le tapis sachant qu'à ce titre il est plus facile entre nous de nous engager par une Convention Cadre à unir nos compétences et nos moyens sur des projets précis, **sans perte aucune de la souveraineté** de chacune de nos associations départementales. La Convention étant l'outil le plus adapté pour faire face à l'ensemble des problèmes qui nous assaillent et vont nous assaillir.

On ne peut pas dire que l'URPEP ait particulièrement apprécié notre projet alors que c'est vers cela qu'il nous faut aller politiquement, à savoir qu'il importe que nous ayons à l'esprit l'intérêt général du Mouvement des PEP qui conforte de ce fait l'intérêt particulier de notre AD. Mais je le sais c'est difficile. Les PEP 83 et les PEP 06 l'ont majoritairement bien compris même si parfois, pour certains administrateurs aussi bien Niçois que Varois, c'est une rupture avec les pratiques qui jusqu'alors historiquement avaient permis de nous développer mais ces pratiques ne sont plus d'actualité. Il nous faut nous adapter en tant qu'AD. C'est la loi de l'évolution darwinienne qui s'applique aussi à nous. Je souhaiterais que tous nous le comprenions bien et que tous nous resserrions les rangs car nous avons besoin de toutes les énergies militantes pour continuer à nous développer en tant que mouvement PEP dont chaque AD est un maillon

essentiel mais un simple maillon qui ne peut être rendu plus solide que par le fait de s'associer.

A cette convention cadre de coopération signée le 5 juillet 2011 s'est aussitôt, ajoutée, par un concours de circonstances auquel nous avons eu la présence d'esprit de réagir, à savoir le dépôt par l'ARS d'un appel à projet d'un SESSAD de 30 places dans le Var, de nous engager collectivement pour y répondre et de rechercher la meilleure solution pour tenter de le remporter d'où la signature le 24 août 2011 de l'Avenant n°1 dit « Convention spécifique d'action pour la réponse médico-sociale aux besoins des enfants et adolescents en situation de handicap moteur du Var ». Ce qui nous a permis de remporter ce qui est devenu le SESSAD Dominique Mille. C'est le Mouvement PEP qui a gagné cet appel à projet. Si nous n'avions pas agi dans ce sens nous n'aurions rien obtenu, ni les PEP 83, ni les PEP 06. Cela est désormais certain.

Peu après, un avenant n°2 intitulé « Convention spécifique d'action pour la participation des PEP 83 à la Plate-forme de services des PEP 06 était signé le 22 novembre 2012. » dans lequel il est écrit que cet avenant est « la concrétisation d'une volonté des deux associations PEP 06 et PEP 83 de se placer dans une perspective régionale concertée et mutualisée pour l'ensemble de leurs actions (...) »

Je rappelle brièvement l'objet de cet avenant n°2 qui définit les modalités de coopération à l'intérieur de la Plate-forme de services étendue aux deux associations concernant : La Paye et la gestion comptable, l'analyse financière, le système qualité, l'ingénierie pour l'élaboration des réponses aux appels à projets, la gestion des ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Tout ceci se met progressivement en place. Nous passons d'une gestion avec une officine privée pour certains aspects à une gestion au sein du mouvement PEP. C'est aussi cela l'économie sociale et solidaire.

Le lundi 25 mars 2013 la Commission du suivi de l'Avenant N°1 concernant le SESSAD Dominique Mille s'est réunie au Muy suite au CA de l'URPEP.

Cette Commission est composée du Président de chaque association et d'un administrateur ainsi que des deux directeurs des associations et du directeur de l'IEM. Sa fonction est de demander des éclairages et formuler des propositions d'amélioration sur tout point relatif au fonctionnement du service. Les questions et propositions de la commission ne peuvent rester sans réponse. Et elle présente chaque année à l'AG de chacune des associations un bilan du suivi qui sera joint au rapport d'activité. Ce bilan sera présenté par le Directeur Général des PEP 06.

Cette commission se prolongea par la réunion de la Commission du suivi et d'évaluation qui remplace le Comité de suivi et d'évaluation prévu à l'article 3 de la Convention Cadre et qui a pour objet chaque année d'effectuer un bilan de la mise en œuvre de l'avenant N°2 concernant cette année spécifiquement la Paye et la comptabilité. Ce bilan sera présenté par le Directeur Général des PEP 06.

Vous le voyez, nous venons d'accomplir un grand pas depuis 2011, il ne s'agit pas simplement d'avoir mis en œuvre ce SESSAD Dominique

Mille ou d'avoir réussi le transfert de la paye et entamé le traitement de la comptabilité, ce à quoi tout ceci contribue c'est la concrétisation d'une volonté des deux associations PEP 06 et PEP 83 de se placer dans une perspective régionale concertée et mutualisée pour l'ensemble de leurs actions (...) » Nous sommes en train d'évoluer vers une nouvelle organisation en termes de gestion en entrant, comme nous y invite la Fédération, dans une logique de plateforme.

Maurice Lethurgez

B) Intervention de Patrice Dandreis, directeur général des PEP 06.

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs,
Chers collègues,

GENERALITES :

Le présent rapport d'activité retrace les événements marquants, le déroulement de la mise en œuvre de la convention cadre de coopération entre les PEP 83 et les PEP 06, et ses avenants. Notre intervention lors de cette AG est prévue par l'article 2.4 de l'avenant « convention spécifique d'action pour la réponse médico-sociale aux besoins des enfants et adolescents en situation de handicap moteur du Var » à la convention cadre intervenue entre nos Associations pour ce qui concerne le SESSAD Dominique Mille et par l'article 3 de l'avenant n°2 « convention spécifique d'action pour la participation des PEP 83 à la plateforme de services des PEP 06 » à cette même convention cadre pour tous ses autres aspects.

L'article 2.4 de la convention spécifique d'action « du SESSAD » prévoit une réunion par bimestre hors les vacances scolaires d'été.

L'article 3 de la convention spécifique d'action « de la plateforme » prévoit une réunion par semestre.

Deux commissions de suivi ont formellement été tenues successivement le 25 mars après midi d'abord concernant Dominique Mille puis concernant la plateforme.

Les participants ont été :

- Pour les PEP 83 : Jean-Pierre Andrau, Evelyne Darras, Jacques Merlan, Manuel Duréault et Nathalie Petri ;
- Pour les PEP 06 : Michel De Zerbi, Maurice Lethurgez et Patrice Dandreis

Nous examinerons d'abord le fonctionnement du SESSAD puis celui des autres éléments du partenariat liés à la plateforme.

L'APPLICATION DE L'ARTICLE 2.4 DE LA CONVENTION SPECIFIQUE D'ACTION POUR LE SESSAD

La première constatation est que nos deux Associations ont une difficulté à respecter la forme des prescriptions de l'article 2.4 de la convention spécifique concernant le SESSAD puisque la commission de suivi qui aurait dû se réunir deux fois en 2012 n'a été réunie qu'une seule fois en mars 2013. Nous vous proposons de remédier à cet écart en fixant avec les membres désignés pour cette commission un calendrier annuel des réunions de ladite commission. Pour cela nous proposons une réunion tous les quatrièmes vendredis matins de chaque mois impair hors le mois de juillet. Comme il s'agit d'une commission spécifique concernant le SESSAD, elle pourrait se réunir dans les locaux de l'Association à Dominique Mille. Lors de la première réunion, proposée le vendredi 24 mai 2013 à 9 heures au SESSAD Dominique Mille, le calendrier pourra être confirmé ou ajusté.

Il faut néanmoins dire qu'en dehors du cadre formel de cette réunion, qui a fait défaut, les rencontres et ajustements ont été nombreux entre les représentants élus ou salariés des deux Associations. Il n'est qu'à citer les diverses réunions des commissions de recrutement du personnel aux mois d'avril, mai et juin, auxquelles Jacques Merlan et/ou Henry Roig ont participé, les réunions sur place en octobre, notamment avec M Charriez concernant l'aménagement des locaux, les diverses rencontres avec votre Président Dominique Quinchon autour de la mise en place du service, l'inauguration du service en novembre en présence de nombreux administrateurs, des Elus, de parents, de L'ARS, du Président Fédéral, de la Directrice générale de la FG PEP, du Président de l'URPEP, bien sûr, des Présidents de nos deux Associations et d'autres invités ...

Procédons à l'inventaire des principales actions ou opérations concernant l'année écoulée et les trois derniers mois.

Le 13 décembre 2011, le Directeur général de l'ARS PACA a pris l'arrêté d'extension de 30 places du SESSAD Rossetti des PEP 06. L'antenne Dominique Mille était née. Le Réseau PEP continuerait à faire valoir ses valeurs sur l'infra territoire toulonnais. L'appel à projet avait regroupé près de 10 candidatures d'opérateurs pour certains très aguerris sur la question de l'accompagnement des enfants en situation de handicap moteur et très bien implantés localement. Désormais le département du Var disposera de 50 places de SESSAD pour jeunes handicapés moteurs dont 30 installées à l'antenne Dominique Mille du SESSAD de l'IEM Rossetti.

Aujourd'hui, plus d'un an après, nous pouvons affirmer que ce SESSAD fait partie du réseau PEP exclusivement parce que le dossier a été co-construit par les deux Associations et déposé comme une extension de l'IEM Rossetti.



*SESSAD – Antenne
Dominique Mille
Parking, locaux au 1^{er}
étage et signalétique du
SESSAD Dominique Mille
(remarquer le logo PEP)*



A la suite à la décision de l'ARS, de décembre 2011, de confier aux PEP 06 une extension de 30 places du SESSAD Rossetti, le SESSAD antenne Dominique Mille a ouvert ses portes le 1er juin 2012.

Le vendredi 3 février, une délégation de l'ARS – DT 06 et 83 est reçue à l'IEM Rossetti pour une visite de l'établissement, du centre de Santé et la présentation des procédures de fonctionnement du SESSAD. La délégation est accueillie par Emile Serna (Pdt), Maurice Lethurgez (V-pdt), Michel De Zerbi (Trés.), Patrice Dandreis (DG) et l'ensemble de l'équipe de direction de l'IEM ainsi que des professionnels du service. Les PEP 83 sont représentées dans le comité d'accueil par Dominique Quinchon et Henri Roig.

Dès le 26 mars 2012 des commissions pluridisciplinaires de recrutement du personnel ont été mises en place par les PEP 06. Elles ont associé des membres PEP 06 et PEP 83.



La composition des commissions de recrutement a été la suivante :

- Commissions cadres : M Lethurgez, J Merlan, H Roig, M De Zerbi, P Dandreis, et parfois E Jourdan, puis après son recrutement G Altiéri. Les commissions se sont tenues à Nice et à Toulon
- Commissions médecins : ID commission cadres + Dr JP Flambart, coordonnateur médical des PEP 06 + Dr C Cappadoro. Les commissions se sont tenues à Nice et à Toulon

- Commissions Non cadres : H Roig, Y Serre Combe, E Jourdan, C Causse, FX Gevrey, G Altiéri, P Dandreis. Les commissions se sont tenues à Toulon. Elles se déroulaient par duos, trios ou quatuors.
-

La convention d'occupation « portant mise à disposition de locaux d'un immeuble communal dénommé Ecole Dominique Mille – Chemin de la Roquette », est élaborée entre les PEP 06 et la Ville de Toulon à partir de mars 2012, signée par les PEP 06 en juin et entérinée par la mairie le 31 juillet.

Les surfaces d'occupation pour le SESSAD prises en compte par le Bail sont les suivantes :

| | |
|------------------------------------|-----------------------|
| Locaux affectés au SESSAD au R + 1 | 184,78 m ² |
| Locaux partagés au R + 1 | 94,412 m ² |
| Local partagé au RDC | 3,861 m ² |
| TOTAL | 283,05 m ² |

La convention est conclue pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} Juin 2012.

Elle se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction sans que la durée totale puisse excéder 12 ans.

La mise à disposition est consentie aux PEP06 moyennant le versement d'un droit d'occupation fixé à 31 € par an au m², soit un montant annuel de $(31 \times 283) = \mathbf{8\ 773\ €}$.

Un forfait pour les frais de fonctionnement, les impôts et taxes des locaux communs et partagés et l'entretien courant de l'ensemble des locaux est acquitté annuellement à la Ville de Toulon. Il s'élève à **14 700 € par an**.

A la fin du mois de mai l'ensemble du personnel était recruté et disposait soit d'un contrat de travail soit d'une promesse d'embauche (Médecin, Chef de service, Kinésithérapeutes, Ergothérapeutes, Psychomotricienne, Orthophoniste, Infirmière, Psychologue, Neuropsychologue, Assistante sociale, Coordinatrice de projet, AMP).

| Catégories professionnelles | EFFECTIFS SALARIES | | | | | | | INTERVENANTS EXTERIEURS | | | Observations |
|--|--------------------|------------|---------------|-----------|--------------|---------------|----------------------------|-------------------------|----------|----------------------------|---|
| | ACTUEL | | | FUTUR | | | Différence (+ ou -) en ETP | Nbre | ETP | Différence (+ ou -) en ETP | |
| | Nbre | ETP | RATIO | Nbre | ETP | RATIO | | | | | |
| Personnel administratif | | | | | | | | | | | |
| Directeur | 1 | 0,06 | 0,0015 | 1 | 0,085 | 0,0012 | 0,025 | | | | Patrice DANDREIS |
| Directeur adjoint | 1 | 0,04 | 0,0010 | 1 | 0,06 | 0,0009 | 0,02 | | | | Yvan SERRE COMBE |
| Chef de service | 2 | 1 | 0,0250 | 3 | 1,5 | 0,0214 | 0,5 | | | | C CAUSSE, S HEYRAUD, G ALTIERI |
| Secrétaire | 3 | 1,3 | 0,0325 | 4 | 2,3 | 0,0329 | 1 | | | | Muriel UTHEZA 0,5 etp (à compter Janvier 13), Béatrice BUFFET |
| Comptable | 1 | 0,1 | 0,0025 | 1 | 0,2 | 0,0029 | 0,1 | | | | Christophe PALLAS |
| Autres | | | | | | | | | | | |
| TOTAL 1 | 8 | 2,5 | 0,0625 | 10 | 4,145 | 0,0592 | 1,645 | 0 | 0 | 0 | |
| Personnel médical / paramédical / soignant | | | | | | | | | | | |
| Médecin spécialiste de rééducation fonctionnelle | 1 | 0,24 | 0,0060 | 1 | 0,42 | 0,0060 | 0,18 | | | | Dr Mohamed NADJI |
| Médecin pédiatre | 1 | 0,04 | 0,0010 | 1 | 0,08 | 0,0011 | 0,04 | | | | Dr Solange MAISSA |
| infirmier diplômé d'Etat | 1 | 0,143 | 0,0036 | 2 | 0,243 | 0,0035 | 0,1 | | | | |
| kinésithérapeute | 3 | 2,6865 | 0,0672 | 5 | 4,1865 | 0,0598 | 1,5 | x | 0,5 | 0,5 | Caroline ANTIN (30 h), Bérénice HASCOET (35 h kinésithérapeutes libéraux : dispersion géographique activité |
| Ergothérapeute | 2 | 1,9354 | 0,0484 | 4 | 3,4354 | 0,0491 | 1,5 | | | | Marie Anne CHAVEYRIAT et recrutement en cours suite à démission de Mme DUBOIS RONDON |
| Orthophoniste | 3 | 1,6322 | 0,0408 | 4 | 2,4822 | 0,0355 | 0,85 | x | 0,35 | 0,35 | Mme Michèle DURAN orthophonistes libéraux : dispersion géographique activité |
| Psychologue | 2 | 0,824 | 0,0206 | 1 | 1,224 | 0,0175 | 0,4 | | | | Antje GARBE-NOEL |
| Neuro psychologue | | | 0,0000 | 1 | 0,2 | 0,0029 | 0,2 | | | | Anissa ABDELKAFI |

| | | | | | | | | | | | |
|---|-----------|----------------|---------------|-----------|----------------|---------------|--------------|----------|-------------|-------------|---|
| Assistant de service social | 1 | 0,28 | 0,0070 | 2 | 0,53 | 0,0076 | 0,25 | | | | Julie ENGEL (classification dans cette catégorie par ARS) |
| Médecin pédopsychiatre | 1 | 0,23 | 0,0058 | 1 | 0,37 | 0,0053 | 0,14 | | | | Dr Claude CAPPADORO puis Dr Catherine LAFRANCHI |
| Auxiliaires médicaux (audioprothésistes, pédicures,...) | | 0 | 0,0000 | | 0 | 0,0000 | 0 | | | | |
| Appareilleurs | | 0 | 0,0000 | | 0 | 0,0000 | 0 | | | | selon choix des familles |
| Ingénieur informaticien | 1 | 0,1142 | 0,0029 | 1 | 0,1642 | 0,0023 | 0,05 | | | | Michel MARTRY |
| Technicien informatique | | | 0,0000 | 1 | 0,15 | 0,0021 | 0,15 | | | | Marin BERNARD |
| Aides soignants | | | 0,0000 | | | 0,0000 | 0 | | | | |
| Auxiliaires de puériculture | | | 0,0000 | | | 0,0000 | 0 | | | | |
| Psychomotriciens | 2 | 1,0358 | 0,0259 | 3 | 1,5358 | 0,0219 | 0,5 | | | | Eve PEDESTARRES |
| Orthoptistes | 1 | 0,0501 | 0,0013 | 1 | 0,1001 | 0,0014 | 0,05 | | | | CDI orthoptiste PEP 83 - Laetitia LAURENT |
| TOTAL II | 19 | 9,2112 | 0,2303 | 28 | 15,1212 | 0,2160 | 5,91 | 0 | 0,85 | 0,85 | |
| Personnel éducatif et enseignant | | | | | | | | | | | |
| Educateurs spécialisés | 5 | 5 | 0,1250 | 6 | 6 | 0,0857 | 1 | | | | Laetitia ORTEGA (Coordinatrice de parcours et projet) |
| Aide médico psychologique | 1 | 1 | 0,0250 | 2 | 2 | 0,0286 | 1 | | | | Fabienne THONNIER |
| TOTAL III | 6 | 6 | 0,1500 | 8 | 8 | 0,1143 | 2 | 0 | 0 | 0 | |
| Personnel de service général | | | | | | | | | | | |
| Ouvrier qualifié | 1 | 0,2286 | 0,0057 | 1 | 0,2286 | 0,0033 | 0 | | | | |
| TOTAL IV | 1 | 0,2286 | 0,0057 | 1 | 0,2286 | 0,0033 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Personnel enseignant | | | | | | | | | | | |
| Professeur des écoles | 1 | 1 | 0,0250 | 1 | 1 | 0,0143 | 0 | | | | |
| Total V | 1 | 1 | 0,0250 | 1 | 1 | 0,0143 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | | | | | | | | | |
| SOUS TOTAUX I, II, III | 33 | 17,7112 | 0,4428 | 46 | 27,2662 | 0,3895 | 9,555 | 0 | 0,85 | 0,85 | |
| | | | | | | | | | | | |
| TOTAL GENERAL | 35 | 18,9398 | 0,4735 | 48 | 28,4948 | 0,4071 | 9,555 | 0 | 0,85 | 0,85 | |

Le 1er juin 2012, ouverture officielle du SESSAD Toulon suite à la visite de conformité par la DT ARS du Var le 24 mai.

Le budget du service est de **529 860 €** en année pleine et pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2012, il s'élève à **309 085 €**.

Du 1er juin au 11 juillet le SESSAD se met en place dans ses locaux situés à l'Ecole Spécialisée Dominique Mille. Les travaux d'aménagement n'ont pas encore été réalisés cependant la qualité des locaux existants ne contrevient pas à la sécurité ni à la conformité et l'ARS autorise une ouverture dans ces conditions.



L'extension du SESSAD de l'IEM, avec la création de 30 places supplémentaires dans le Var a mobilisé l'énergie de chacun des professionnels de l'IEM et des administrateurs PEP 06 et PEP 83. On peut citer :

- Participation aux rencontres avec les partenaires locaux (PEP 83, IEM Olbia, autorités de contrôle lors de la visite de conformité)
 - Participation au recrutement de l'équipe paramédicale ;
 - Définition des besoins d'investissement en matériel ;
 - Participation à la formation des personnels paramédicaux aux processus et procédures en place à l'IEM et dans l'Association ;
 - Participation des rééducateurs aux formations proposées par l'IEM (bilans neuropsychologiques pour les ergothérapeutes, niveaux d'évolution motrice pour les kinésithérapeutes et les psychomotriciennes)
-
- Une journée d'accueil du personnel est organisée par la Direction et les cadres de l'IEM Rossetti dès le 1^{er} juin 2012
 - Les premières visites d'accueil sont organisées pour les bénéficiaires notifiés par la MDPH 83 dès le début du mois de juin 2012 ;
 - L'équipe du SESSAD prend contact avec les enfants de l'Ecole admis au SESSAD et leur enseignant au fur et à mesure des visites d'accueil des bénéficiaires.
 - Rencontre Personnel SESSAD – Enseignants de l'Ecole – Inspecteur de l'ASH en juin 2012
 - Rencontre Personnel SESSAD – Rééducateurs libéraux- juin 2012
 - Rencontre Personnel SESSAD – Parents en juin 2012

- En janvier 2013, une délégation de la MDPH 83 est accueillie en visite à l'IEM Rossetti, elle peut découvrir l'ensemble des installations du centre de santé et il est défini les modalités d'accueil des bénéficiaires toulonnais dans ce centre. Henri Roig a représenté les PEP 83 à l'occasion de cette visite.

Le tableau suivant montre la montée en charge des admissions :

- 11** admissions en JUIN
- 5** admissions en JUILLET
- 9** admissions en SEPTEMBRE
- 2** admissions en MARS 2013

| SESSAD Toulon | | |
|----------------------|-----------|-------------|
| Admission | prénom | Date entrée |
| 1 | Louis | 11/06/2012 |
| 2 | Camille | 11/06/2012 |
| 3 | Rose | 11/06/2012 |
| 4 | Angelo | 11/06/2012 |
| 5 | Yoan | 11/06/2012 |
| 6 | Valentin | 18/06/2012 |
| 7 | Romain | 18/06/2012 |
| 8 | Justine | 18/06/2012 |
| 9 | Marie | 18/06/2012 |
| 10 | Eléa | 25/06/2012 |
| 11 | Axel | 25/06/2012 |
| 12 | Sébastien | 02/07/2012 |
| 13 | Laure | 02/07/2012 |
| 14 | Chloé | 02/07/2012 |
| 15 | Lucie | 02/07/2012 |
| 16 | Emma | 09/07/2012 |
| 17 | Alexandre | 04/09/2012 |
| 18 | Allan | 04/09/2012 |
| 19 | Lucas | 04/09/2012 |
| 20 | Bastien | 10/09/2012 |
| 21 | Claire | 10/09/2012 |
| 22 | Raphaël | 10/09/2012 |
| 23 | John | 10/09/2012 |
| 24 | Jessy | 10/09/2012 |
| 25 | Léa | 17/09/2012 |
| 26 | Angelina | 07/01/2013 |
| 27 | Grégoire | 18/03/2013 |



Pour ce qui concerne l'aménagement des locaux, nous avons procédé à l'élaboration d'un cahier des charges auquel les membres de l'équipe ont participé, puis l'architecte de l'Association a établi en lien étroit avec le chef de service logistique et bâtiments de l'Association, le dossier de demande d'Autorisation de travaux. Celui-ci a été déposé en mairie au mois de juillet 2012 (une fois que la convention d'occupation a été signée).



Les travaux, autorisés, ont été réalisés pendant les vacances scolaires de Toussaint et se sont poursuivis jusqu'au milieu de la semaine de rentrée des vacances :

Il ont consisté en : mise en place d'une cloison + une porte pour aménager 2 bureaux (chef de service et coordinatrice de projet). Pose d'un lavabo en salle de Kiné. Pose d'un lit douche dans les toilettes ainsi que la modification du système de détection incendie et la reprise de peinture, électricité, plomberie) Le montant global des travaux s'est élevé à : 20 k€ + 15 k€ de mobilier et d'aménagements.



Une visite de chantier a été organisée en présence de représentants des PEP 83 et des PEP 06 (J Merlan, M Charriez, M De Zerbi, G Gaffino, P Dandreis et l'architecte : le cabinet « Le transfo » de Nice)

Le service a été doté d'une Clio et d'une Kangoo aménagée dès le mois de juin 2012.

Les consultations médicales et consultations d'appareillages des bénéficiaires sont organisées par le médecin MPR du SESSAD.

Afin d'affiner les projets des bénéficiaires les Entretiens Parents /Coordinatrice de projet ont débuté dès le mois de juin 2012

Les réunions hebdomadaires de coordination de projet (PIA) ont quant à elles débuté dès le mois de septembre.

Une journée de rencontre avec les parents et les enseignants a été organisée le samedi 20 Octobre 2012.

La visio-conférence a été mise en place à partir de janvier 2013. Son utilisation est encore balbutiante.

Le 20 novembre 2012, enfin, nous avons pu procéder à l'inauguration du SESSAD de l'IEM Rossetti, antenne Dominique Mille sous le haut patronage du Maire de Toulon, en Présence de Emile Serna, Président des PEP 06, Dominique Quinchon, Président des PEP 83, Jacques Merlan, Maurice Lethurgez, Président URPEP, Jean-Pierre Villain Président FG PEP, Agnès Bathiany Directrice générale de la FG PEP, Geneviève Levy, 1er Adjoint au Maire et Député du Var, Monsieur Charriez, Adjoint à l'Éducation, JP Faure, Directeur de la MDPH, Mireille Borie, représentant la DT ARS 83, de nombreux administrateurs PEP 83 et PEP 06

Aujourd'hui : 27 bénéficiaires sont admis sur 30 places disponibles
Un Partenariat PEP / IEM Olbia est amorcé.

Les élections au Conseil de Vie Sociale sont en cours au mois de mars 2013. Le Conseil sera réuni la première fois en mai 2013, Il sera présidé par un parent et son vice président sera un bénéficiaire. Les deux associations seront représentées chacune par un administrateur, et les salariés par deux représentants qui ont été élus lors du Comité d'entreprise du mois de mars 2013.

Les élections des bénéficiaires ont eu lieu le 8 avril et 3 titulaires et 2 suppléants ont été élus.

Celles des parents également le 8 avril avec 2 titulaires et 1 suppléant.

Celles des salariés ont eu lieu lors du CE du 25 mars et deux titulaires ont été élus.

Réponse aux questions de la Commission :

Lors de la commission de suivi de la convention « SESSAD », les PEP 83 indiquent avoir eu à souffrir d'une image dégradée des PEP à qui il a été reproché à l'intérieur d'une réunion syndicale d'enseignants le fait d'avoir retenu la candidature du directeur de l'école pour le poste de chef de service du SESSAD.

Réponse : Le poste de chef de service du SESSAD « Dominique Mille » (nouvel emploi à temps partiel à financement assurance maladie) relève de la prérogative de l'employeur (droit privé). Pour assurer une bonne mise en place du service, de mai à septembre, la même personne a exercé d'une part la fonction de directeur de l'école (droit public) et d'autre part, à temps partiel et avec l'autorisation formelle du DASEN (autorisation de cumul d'emplois) les fonctions de chef de service du SESSAD. Ensuite, du fait du départ à la retraite de ce directeur, l'EN a procédé à partir de la rentrée de septembre à la nomination à l'École, d'un nouveau directeur.

La question du recrutement des personnels du SESSAD relève de la seule prérogative des PEP, association loi 1901, employeur privé, dans un domaine où cette association procède à un recrutement sur un poste de cadre de droit privé. Elle en informe, notamment ses Instances

Représentatives du Personnel, et son partenaire associatif. Elle en rend compte, le cas échéant, à son autorité de contrôle. Les syndicats d'enseignants ne font partie d'aucune de ces catégories.

Les évolutions attendues :

Les perspectives 2013, pour ce qui concerne le SESSAD, sont les suivantes :

- Stabilisation du fonctionnement ;
- Mise en place du suivi de santé au centre de santé pour certains bénéficiaires ;
- Comme nous l'avions, ensemble, signalé dans le dossier initial de candidature à l'appel d'offre, se pose la question de la création d'une section pour jeunes déficients moteurs présentant des troubles associés importants :
 - o Un dossier en ce sens a été déposé à l'ARS dès le mois de juin 2012. Nous suivons attentivement ce dossier. Il répond à la question de la qualité du suivi et de l'accompagnement médico-social des jeunes lourdement handicapés notamment accueillis à l'école dans la section PVS.

LA CONVENTION SPECIFIQUE D'ACTION CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE PLATEFORME.

Point sur la situation de la paye et de la comptabilité PEP 83 dans le cadre de l'avenant à la convention de coopération PEP 06 – PEP 83

L'avenant à l'accord de coopération prévoyait l'établissement de la paye PEP 83 par la Plateforme de services ainsi que la tenue de la comptabilité sur le logiciel SAGE, à partir des établissements

Ce qui a été fait :

- La paye est établie et les rémunérations versées à l'échéance, selon le protocole établi, depuis le mois de janvier 2013
- Le plan analytique a été créé selon les indications fournies en décembre par l'Association des PEP 83.
- Tous les dossiers comptables de l'Association (siège, établissement, services) sont créés depuis le début janvier 2013 ;
- Chaque dossier comptable n'ouvre que son analytique et pas celui des autres établissements ou services de l'Association.
- Le plan comptable en vigueur a été importé dans chacun des dossiers comptables depuis le début janvier 2013.
- Tous les journaux de base sont ouverts.
- Tout le paramétrage des payes en comptabilité est réalisé : les payes de janvier et février sont d'ores et déjà intégrées dans la comptabilité.

Ce qu'il reste à faire :

- Certains paramétrages, très courts, demeurent à réaliser en fonction des souhaits des utilisateurs (secrétaires comptables) : par exemple : comment faire apparaître dans le journal de banque la contrepartie ?
 - o Une contrepartie par écriture ?
 - o Une centralisation en fin de mois ?
- Les paramétrages éventuels de « confort » demeurent également à réaliser en fonction des souhaits des utilisateurs, une fois qu'ils auront manipulé le logiciel : par exemple utilisation des touches de raccourci pour la validation d'une écriture : par la touche tab ou par la touche entrée,...
- Dans la zone « à propos » du logiciel, toute une série de paramétrages optionnels de confort sont modifiables par les secrétaires comptables elles-mêmes en fonction de leurs habitudes de travail. Ces paramétrages n'ont pas d'influence sur la comptabilité. L'utilisation de cette zone fait l'objet, notamment, de la formation.
- Si les PEP 83 n'émettent pas de souhaits particuliers pour tous ces paramétrages secondaires, c'est la Directrice des Services Comptables et Financiers de la Plateforme qui décidera de ces paramétrages.
- Il demeurera à réaliser par la Directrice des Services Comptables et Financiers de la Plateforme, la mise en place des écritures d'abonnement, des modèles de saisie, des modèles de grille qui ne sont pas indispensables au lancement de la saisie de la comptabilité et qui nécessitent pour être pertinents que la Directrice des Services Comptables et Financiers ait une vision des besoins particuliers liés à la comptabilité de chaque établissement ou service. Pour cela, il n'est pas nécessaire que chaque secrétaire décrive ses besoins particuliers, ils seront donnés par la fréquence d'apparition des types de saisies réalisés.

Les évolutions à venir :

Dans un second temps et au fur et à mesure que l'utilisation progressera, si l'association des PEP 83 souhaite des modifications au niveau du plan comptable importé ou de la modélisation comptable des payes, ces modifications seront apportées par la Directrice des Services Comptables et Financiers dans la limite autorisées par le plan comptable fédéral.

La formation :

Une première journée de présentation générale du logiciel a eu lieu le 3 décembre 2012 à la Plateforme PEP 06, elle a rassemblé les Directeurs, les Comptables des PEP 83 et était animée par la Directrice des Services Comptables et Financiers de la Plateforme.

Ensuite, il est prévu aux Plans Prévisionnels de Formation des établissements l'inscription de journées de formation par l'éditeur du logiciel SAGE. Ces journées sont au nombre de 2 ou 3 pour la comptabilité et une pour les immobilisations. Ces journées ont été prévues car il remontait des utilisateurs, lors de la mise en place de la comptabilité

précédente (quadra) une insuffisance notoire de formation à l'utilisation de l'outil.

Lors de la première journée de formation SAGE qui s'est déroulée le 19 mars, c'est une formation complète au logiciel de comptabilité qui a été débutée. Cependant, la formation SAGE est une formation d'apprentissage du logiciel SAGE dans toutes ses composantes. Cette formation est conçue pour des comptables mais n'est pas une formation à la comptabilité. C'est en ce sens qu'elle a pu surprendre les professionnels qui ne sont pas des comptables certifiés.

Il est cependant pertinent que les secrétaires-comptables aient un aperçu de toutes les fonctionnalités de SAGE. Pour autant le paramétrage (déjà en très grande partie réalisé – cf supra) n'est absolument pas à leur charge. La pertinence de la formation est liée au fait de permettre aux secrétaires comptables de faire ultérieurement remonter leurs besoins et attentes en matière d'affinement des paramétrages complémentaires qui leur permettront d'améliorer leur confort d'utilisation.

La formation à la saisie a été débutée lors de la séance du 4 avril rendue très pragmatique.

La charge de travail des secrétaires-comptables

Pour ce qui concerne la charge de travail des secrétaires comptables, ou les compétences techniques exigées : elles ne sont pas augmentées si l'on se place dans la perspective de la simple continuité des prestations précédemment rendues par le cabinet d'expertise comptable.

Il demeure que la comptabilité de trésorerie rendue par ce cabinet n'est pas conforme aux exigences règlementaires. En outre, celle-ci ne permet pas de fournir aux Directeurs et à l'Association les informations pour un pilotage comptable et financier.

Le passage, nécessaire et obligatoire à la comptabilité d'engagement, devra être conduit dans les mois à venir. Il demandera, notamment, une modification des procédures d'achat et de comptabilisation ainsi qu'une formation et un accompagnement des secrétaires comptables. Un calendrier sera établi.

La formation progressive aux exigences de la comptabilité d'engagement pourra être conduite par la Directrice des Services Comptables et Financiers de la Plateforme à compter du mois de mai 2013.